



Savoir où redoubler de prudence pour rouler sereinement !

Dossier de presse

Présentation

Info Radar IDF est une page communautaire qui a pour but d'aider ses abonnés à anticiper leurs trajets afin de redoubler de prudence sur une zone particulière pour ne pas se faire surprendre, avertir tout type d'événement qui pourrait engendrer une forte perturbation du trafic tel que : objet sur la route, axe coupé suite à un accident etc...

Nous annonçons également les contrôles de vitesse organisés via un dispositif de type «Radar» et uniquement ce type de contrôle, car nous ne voulons pas être complice d'éventuelles personnes en fuite suite à un braquage, enlèvement ou autres motifs, ne nous souhaitons pas également permettre d'aider des personnes sous emprise d'alcool et/ou stupéfiants, défaut de permis et/ou assurance qui pourraient modifier leurs itinéraires afin d'éviter le contrôle routier et qui provoqueront un accident peut-être mortel.

Si nous focalisons nos signalements uniquement sur les contrôles de vitesse c'est parce qu'il y'a trop de répression. Beaucoup de points de contrôle sont mal adaptés à la circulation, à croire que la priorité est justement de se placer sur ces endroits.

Nous sommes d'accord sur le système de contrôle de vitesse, mais pas sur certaines sanctions, la perte de point est trop facile !

Il arrive parfois d'être entraîné par le flux de circulation ou de ne pas voir arriver une nouvelle limitation de quelques centaines de mètres, notre vitesse augmente de quelques km/h et on se voit retirer 1 point et une amende pouvant grimper jusqu'à 135 euros.

Evidemment nous ne sommes pas contre la Sécurité Routière, bien au contraire, sinon nous signalerons tous types de contrôles (alcool, stupéfiants, routier etc...).

Nous n'encourageons pas non plus les délinquants de la route à rouler vite, comme mentionné plus haut notre objectif est d'aider nos abonnés qui roulent par besoins (travail, enfants etc...) à redoubler de vigilance sur une zone particulière afin de ne pas se faire surprendre.

En signalant un contrôle de vitesse, placé dans une zone d'accident donc... Les conducteurs avertis lèveront le pied naturellement sur la zone, et redoubleront de prudence, le risque d'accident est donc minimisé. Prévention à 100%

Je vous sou mets les 2 situations suivantes:

A - un automobiliste non prévenu : se fera flasher 10km/h au-dessus de la limite et continuera sa route ainsi jusqu'à réception du pv dans sa boîte à lettre. Les prochains passages, il ralentira sur cette même zone.

B - un automobiliste prévenu : ralentira dans la zone du radar dès le premier passage et restera à la vitesse limite. Risque d'accident abaissé.

Notre champ d'action

Info Radar IDF se trouve uniquement sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter. Une communauté qui ne cesse de grandir chaque jour. Nous recevons les signalements par nos abonnés via message privé sur Facebook, une fois toutes les infos reçues nous publions l'alerte sur la page, il arrive souvent de recevoir plusieurs messages pour la même alerte, nous recevons environ 50 messages par jour et publions environ 30 signalements.

Sur l'année 2017 (*par rapport à l'année 2016) :

- 40 255 nouveaux abonnés, une moyenne de 772 par semaine (-26%*)
- 108 258 321 vues total toutes publications confondues (0%*)
- 461 387 visiteurs uniques (-30%)
- 6 359 signalements postés (-3%*)
- 95% de signalements traités (-1%*)
- 530 signalements par mois en moyenne (-3%*)

Une équipe mobilisée d'une dizaine de modérateurs bénévoles qui s'engagent chaque jour pour permettre une réactivité et une gestion optimale de la page ainsi qu'un maintien des règles de modération en permanence !

Concernant le procès du groupe en Aveyron

Nous ne sommes pas à l'abri d'une convocation aussi, tout est possible hélas, mais selon nous non, car en suivant notre politique de signaler uniquement les contrôles de vitesses, et notre bonne conduite, j'entends par là de rester neutre dans les débats, ne pas prendre parti ni des forces de l'ordre, ni de l'automobiliste mécontent... Nous ne pensons donc pas devoir nous justifier un jour devant un tribunal.

Nous prenons soin également de modérer les commentaires des abonnés (insultes etc...)

En cas de jurisprudence ? Nous nous sommes posé la question, si c'est le cas, nous nous adapterons afin d'être dans la règle, mais notre objectif restera le même. Pour durer, il faut sans cesse se remettre en question, ne pas en faire trop, ni pas assez, nous pensons être sur le bon créneau sans pour autant gêner, beaucoup de modifications ont été faites depuis la création de la page pour éviter ce genre d'ennui.

Nous ne pensons pas être hors la loi aujourd'hui avec notre façon de gérer la page.